



Versailles, le vendredi 29 janvier 2021

Madame AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles,
Mesdames, Messieurs les IA-IPR EVS de l'Académie de Versailles,
Rectorat de Versailles, boulevard de Lesseps, 78000 VERSAILLES.

Objet : RPS actées lors du CHSCTA de juin 2018

Comme chaque année, nous alertons vos services quant à la situation des CPE dans l'académie de Versailles. Depuis cette rentrée, marquée par une crise sanitaire qui met les services de Vie scolaire à rudes épreuves, les collègues ne cessent de nous interpeller suite aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs chefs d'établissement :

- Non récupérations d'heures
- Imposition de réunions non statutaires
- Récupérations de la journée de solidarité pourtant intégrée à nos services
- Emploi du temps à 41h et fractionnés.
- Transfert de missions non statutaires sans concertation

Lors du groupe de travail sur les RPS qui réunissait vos représentant·es, les élu·es CPE, les élu·es chef·fes d'établissement, les IA-IPR EVS, la médecine de prévention vous aviez acté la nécessité de rappeler le cadre légal et de mettre à l'écrit les préconisations afin de les diffuser auprès des collègues CPE et des Chef·fes d'établissement de l'académie de Versailles. Les points mentionnés ci-dessus avaient déjà été abordés

Ces préconisations permettraient d'éviter de nombreuses situations de tensions entre CPE et Chef·fes d'établissement en réglant notamment la question de notre temps de travail et des récupérations. Elles permettraient surtout d'uniformiser les pratiques et de clarifier le cadre réglementaire d'un établissement scolaire à l'autre. Est-il normal de renégocier chaque année notre temps de travail et les modalités de récupération?

La CGT Educ'action tient à rappeler que le temps effectif de travail pour les CPE est de 35H, que cela a été rappelé dans la circulaire métier de 2015 et qu'il se conçoit T.T.C (Toutes Taches Comprises). Nos collègues doivent intégrer dans leur service les temps de conseils et de réunions auxquels ils participent en tant que membres de droit. Il est nécessaire qu'ils et elles puissent récupérer ces nombreuses heures supplémentaires faites régulièrement dans notre fonction sans culpabiliser ou être remis en question.

La CGT Éduc'Action dénonce également l'absence de reconnaissance par certains chef-fes d'établissement de la spécificité de nos statuts et de nos missions. Non à la confusion des tâches : notre métier existe et mérite que l'on préserve sa spécificité. Ni chef-fe de service, ni personnel de direction, il est le/la conseiller-ère Vie Scolaire de l'ensemble de l'équipe pédagogique, à l'interface des différents acteur-trices institutionnels qui font vivre l'établissement dans ses missions citoyennes, intégratrices et émancipatrices de l'élève. Les missions du CPE se confondent et s'inscrivent pleinement dans cette perspective. Son efficacité au bénéfice de toutes et tous est dans le respect de cette spécificité. Au lieu d'inventer ou de réinventer un métier qui a su trouver sa place et montrer sa valeur depuis plus de 40 ans, créons des postes pour permettre aux Vies Scolaires de ne plus être surchargées, que nos collègues CPE puissent enfin faire leur travail d'écoute et de suivi des élèves dans de bonnes conditions. Non, les CPE ne sont pas responsables du recrutement des AED même s'ils peuvent y participer. Nombre de CPE se retrouvent à gérer les contrats, les éditer, contacter les centres payeurs... Croyez-vous vraiment qu'un jeune collègue osera rappeler que cela ne relève pas de ses missions ?

Lors de la dernière CAPA hors classe des CPE, Mme Macresy-Duport, en présence des représentants des CPE et des IA-IPR-EVS, a reconnu que de nombreuses situations difficiles de CPE lui avaient été rapportées. Le Rectorat devait alors reprendre le dossier car d'après ses propos « Mme La rectrice aurait le souci d'entretenir le dialogue social ». Il a donc été affirmé, en votre présence, que les travaux du CHSCT priorisaient la diffusion de ces préconisations. C'était un engagement pris pour la rentrée 2020-2021 et une fois de plus nous constatons que rien n'a été fait pour tenir cette parole.

Nous nous répétons depuis maintenant 2 ans en réclamant une fois de plus la diffusion des préconisations du GT sur les RPS actées lors du CHSCTA de juin 2018. Ces préconisations permettraient bien souvent d'éviter des situations de tensions entre CPE et Chef.fes d'établissement à l'origine bien souvent d'avis négatifs portés sur la carrière de nos collègues. Une dernière fois nous demandons à l'administration ce que sont devenues ces préconisations. Quelle serait la responsabilité de vos services s'il venait à se produire un incident alors même que nous vous alertons depuis longtemps ?

L'importance des préconisations du GT sur les RPS n'est plus à prouver et il est plus que jamais nécessaire de les mettre en œuvre dès maintenant. Il est également temps de prouver que le dialogue social reste une priorité dans l'académie de Versailles.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Madame la Rectrice et mesdames messieurs les IA-IPR EVS, de bien vouloir agréer l'expression de notre respectueux dévouement et de notre attachement indéfectible au service public de l'Éducation Nationale.

Mme Laporte-Fray, Mme Viel élues paritaires Cgt Éduc'Action
M. Quinchez pour la Cgt Éduc'Action